



## AIDE A L'INSTALLATION D'UNE TELEALARME

Ce bon permet à chaque demandeur, âgé de 60 ans et plus, de bénéficier d'une aide à l'installation d'une téléalarme à son domicile. La prise en charge financière assurée par le Conseil Général de la Vendée est plafonnée à 45 €.

☛ Pour bénéficier de l'aide financière, le demandeur devra adresser ce bon signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, au Conseil Général de la Vendée, service des prestations et de l'animation partenariale, 40 rue Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9.

**Demandeur : M. ou Mme** \_\_\_\_\_

(NOM – Prénom)

**Date de naissance :**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Rue ou lieu-dit :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Commune :** \_\_\_\_\_

Les signataires désignés ci-dessous certifient que la téléalarme, objet de la demande d'aide financière, a bien été installée au domicile du demandeur.

Le demandeur,

Le représentant de l'organisme  
chargé de gérer la téléalarme,

(signature)

(cachet et signature)